Plan vigipirate : niveau « urgence attentat » maintenu





La posture Vigipirate « hiver-printemps 2026 » prend effet à compter du 5 janvier 2026 et maintient l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat ».

Elle met l'accent sur :

- la prise en compte de la recrudescence des survols de drones en Europe et sur le territoire national ;
- la sécurité des lieux de culte au premier semestre 2026 (Pâques, Pessah et Ramadan) ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels.

Consulter le dépliant

En savoir plus : https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate

Lien associé

En savoir + www.sgdsn.gouv.fr

Document associé

depliant-urgence-attentat 2,33 Mo, pdf

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF